

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	5 ^{ème}
Nom de site	4_JUSSIEU_75005	Numéro	75105_030_01
Adresse du site	4, place Jussieu	Hauteur	R + 5 (27,50 m)
Bailleur de l'immeuble	Public ministère	Destination	Faculté
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur les 4 antennes inactives.		
Complément d'info	Huit antennes sur quatre azimuts Partage de la fréquence 700MHz (4G/5G) Activations des 4 antennes inactives du dossier précédent		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	20/03/2020
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	26/03/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	26/04/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du très haut débit mobile (5G).		
Détail du projet	Ajout des fréquences 700MHz et 3500 MHz (5G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 700MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 10°, 100°, 190° et 280°.		
Distance des ouvrants	Pas d'ouvrant dans les 10 m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	3G/4G/5G : 10° <2V/m ; 100° <3V/m ; 190° <3V/m ; 280° <2V/m 5G : 10° <2V/m ; 100° <2V/m ; 190° <3V/m ; 280° <2V/m		
Hauteur des antennes (HMA)	33,10 m pour les antennes à faisceau fixe 32,55 m pour les antennes à faisceau orientable		

Incidence visuelle

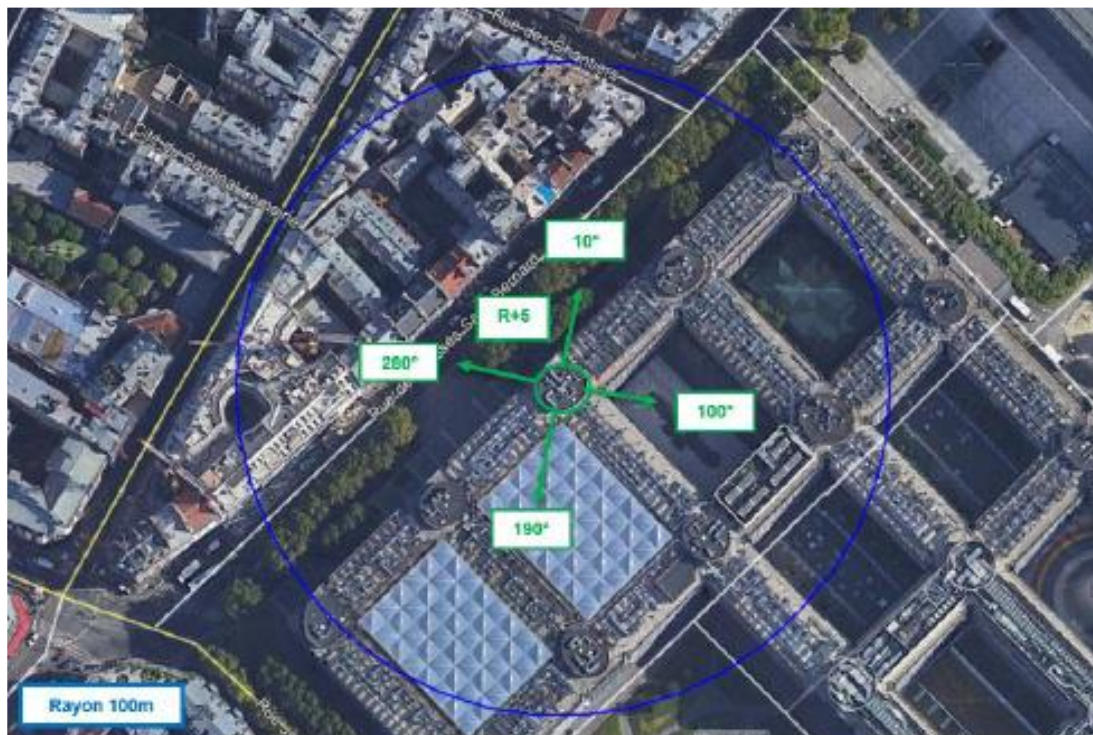
Description des antennes	Ce Projet comprend : 8 antennes panneaux existantes azimut 10°, 100°, 190° et 280° (700/900/1800/2100/2600MHz) dont 4 antennes panneaux en 5G pour les même azimuts.
Intégration antennaire	Le remplacement des 4 antennes se fera à l'identique, sans changement visuel par rapport à l'installation initiale.
Zone technique	Aucune modification

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

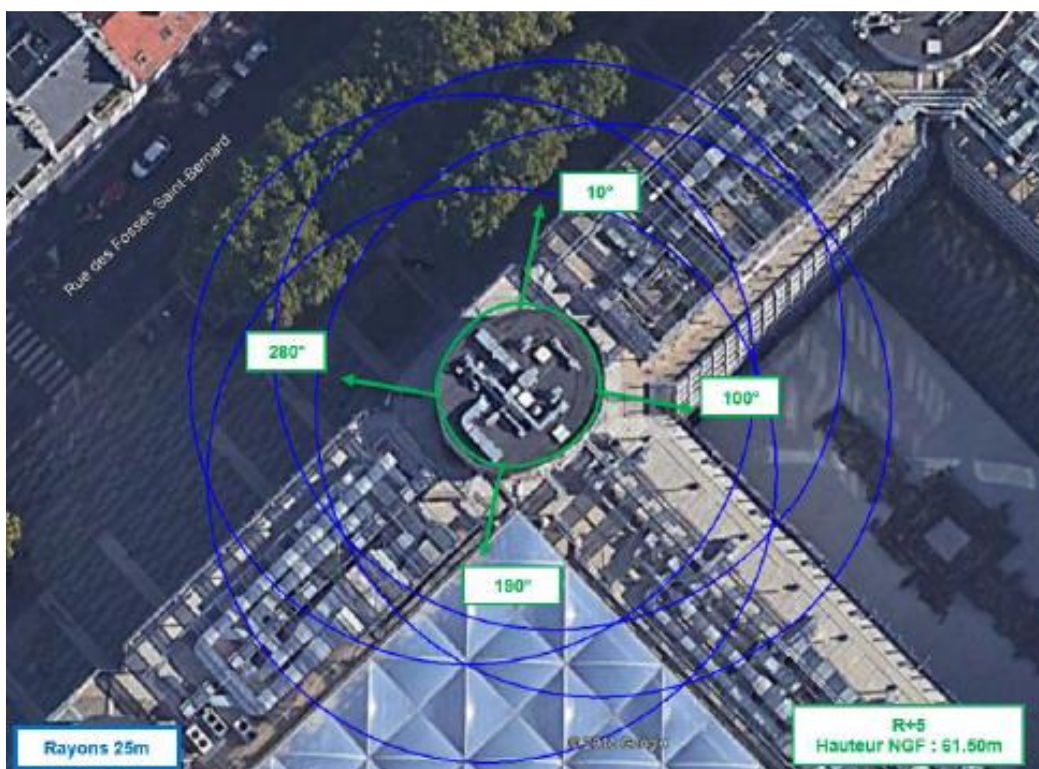
Avis Mairie d'arrondissement :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	<input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**



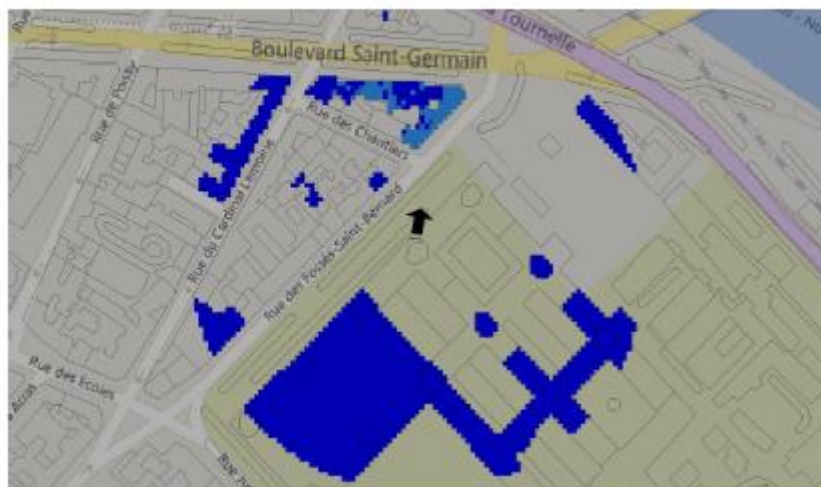
AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS LES 100 M AUTOUR DES ANTENNES

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes**



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G Faisceau fixe

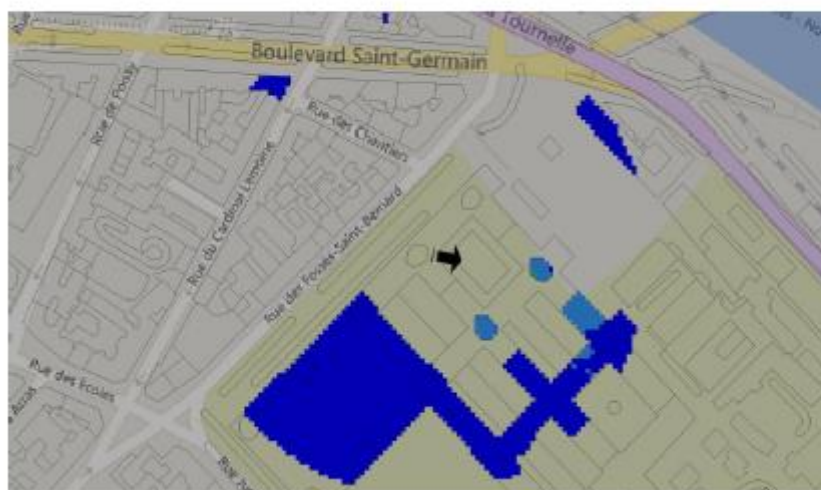
Pour l'antenne à faisceau fixe orientée dans l'azimut 10°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 22.5m.



Légende



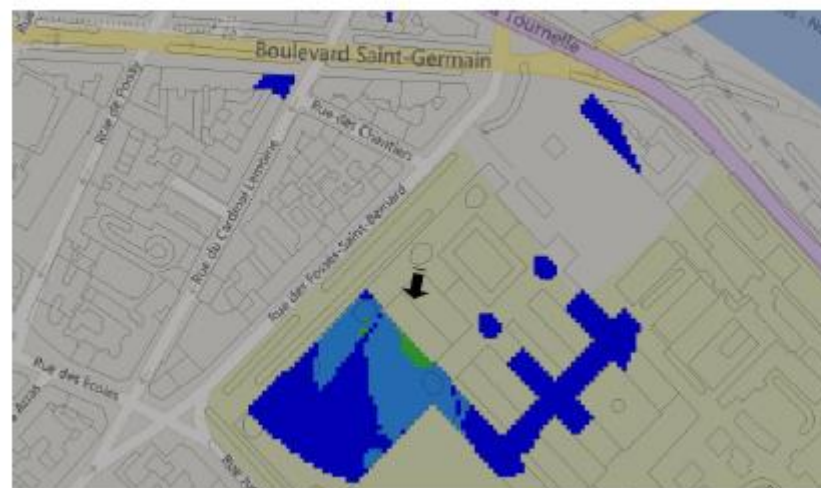
Pour l'antenne à faisceau fixe orientée dans l'azimut 100°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 25 m.



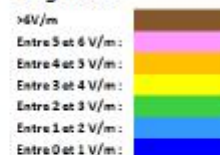
Légende



Pour l'antenne à faisceau fixe orientée dans l'azimut 190°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 25 m.



Légende



Pour l'antenne à faisceau fixe orientée dans l'azimut 280°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 22 m.



	Azimut 10°	Azimut 100°	Azimut 190°	Azimut 280°
Niveau maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	22 m	25 m	25 m	22 m

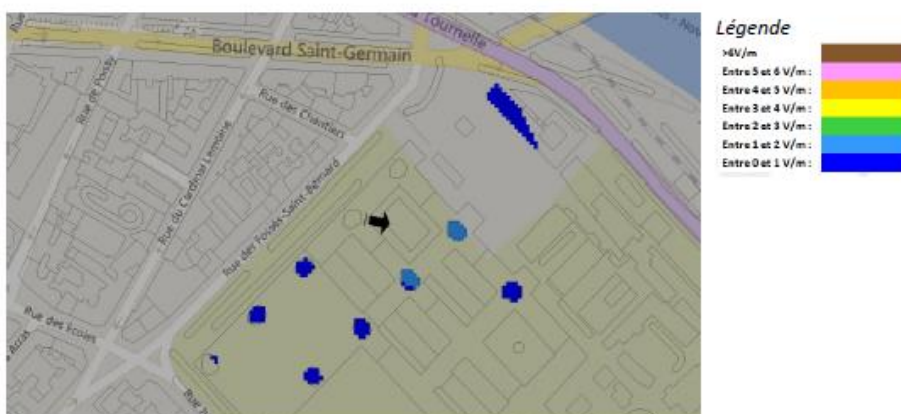
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

Pour l'antenne à faisceau orientable dans l'azimut 10°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 22.5 m.



Pour l'antenne à faisceau orientable dans l'azimut 100°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 28 m.



Pour l'antenne à faisceau orientable dans l'azimut 190°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 25 m.



Pour l'antenne à faisceau orientable dans l'azimut 280°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 25 m.



	Azimut 10°	Azimut 100°	Azimut 190°	Azimut 280°
Niveau maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	22 m	28 m	25 m	25 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat du projet : (aucun changement visuel apparent)



Etat du projet : (aucun changement visuel apparent)



Vue des Azimuts

Azimut 10°



Azimut 100°



Azimut 190°



Azimut 280°

